

**du procès-verbal de la 9e réunion
de la Commission de coopération parlementaire
République du Kazakhstan – Union Européenne**
(Astana, 25 et 26 mai 2010).

À l'ouverture de la réunion, M. Bobrov, co-président kazakh de la Commission, souligne dans son allocution inaugurale que l'une des principales tâches de la Commission dans l'avenir immédiat sera d'élaborer un nouvel accord-cadre de coopération et d'analyser la coopération dans le domaine économique et commercial, y compris le dialogue sur l'énergie. Parmi d'autres questions clés de l'ordre du jour figurent la coopération pour répondre aux nouvelles menaces et les perspectives de développement des relations entre le Kazakhstan et l'UE après l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne.

À son tour, M. Bartolozzi, co-président euro-parlementaire de la Commission, souligne l'importance de l'activité de la Commission dans le cadre du développement de la société civile au Kazakhstan.

Les parties approuvent, sans modifications, le procès-verbal de la 8e réunion de la Commission de coopération parlementaire (Bruxelles, 31 mars et 1er avril 2010).

Ensuite, M. Kasimov, sénateur kazakh, fait une communication intitulée « **Réalisation du Programme national ' La voie vers l'Europe ' pour la période 2009-2011 et de la stratégie de l'Union Européenne en Asie centrale pour la période 2007-2013, la présidence du Kazakhstan à l'OSCE** ».

Dans son intervention le sénateur fait remarquer que le Kazakhstan doit renforcer la coopération économique et politique non seulement avec ses États voisins, mais également avec les pays européens. De là l'idée du programme « La voie vers l'Europe ». L'objectif du programme est d'atteindre le niveau de partenariat stratégique avec les principaux pays européens. Parmi les domaines prioritaires de coopération une place particulière revient à la coopération en matière technologique et dans le secteur de l'énergie.

Le programme « La voie vers l'Europe » est basé sur les conditions de départ qui seraient capables de promouvoir avec succès les initiatives du Kazakhstan en sa qualité de pays président de l'OSCE. Le Kazakhstan a pour objectif non seulement de soutenir les acquis de l'OSCE dans tous les domaines de son activité, mais également de donner un nouvel élan à l'organisation.

Mme Yeggle expose la vision européenne de ce problème. La députée du Parlement européen fait remarquer qu'au cours des 10 dernières années la Commission a fait de grands progrès et, à sa dernière réunion, elle a décidé de mener une série de négociations concernant la conclusion d'un nouvel accord entre l'UE et le Kazakhstan. Dans la seconde partie de son intervention Mme Yeggle aborde les problèmes suivants: droits de l'homme, prééminence du droit, protection de l'environnement et éducation.

La vision kazakhe du **développement du dialogue** sur l'énergie est présentée par M. Tleuberdin, député du Majilis. Le député présente brièvement le secteur énergétique du Kazakhstan et souligne que le pays prend une part active aux négociations menées dans le cadre de la Charte de l'énergie et se montre prêt à coopérer avec l'Union Européenne dans le but de développer deux feuilles de route visant à améliorer la sécurité énergétique et à renforcer la coopération industrielle.

M. Tleuberdin rappelle le 3e Forum économique d'Astana qui s'est tenu les 1 et 2 juillet 2010, dans le cadre duquel il a été envisagé d'organiser, avec le Forum économique mondial, un sommet réunissant des hommes d'affaires et consacré aux problèmes de l'énergie.

Mme Madurell expose la vision européenne de ce problème. La députée européenne précise que la sécurité des approvisionnements en fluides est cruciale pour l'UE et, sur ce plan le Kazakhstan a la réputation d'un partenaire fiable.

Mme Thomsen, membre du Parlement danois, intervient également à ce sujet et parle de l'utilisation d'énergies renouvelables dans son pays. Elle s'intéresse aux projets d'utilisation de l'énergie éolienne, solaire et autres, ainsi qu'aux perspectives dans le domaine des économies d'énergie au Kazakhstan.

Le député A. Tleuberdin répond en faisant remarquer qu'en 2009 le Parlement du Kazakhstan a adopté une loi spéciale visant à favoriser l'utilisation de sources d'énergie renouvelables. Le Parlement examine également le projet de Loi « Sur les économies d'énergie ».

Mme Thomsen voudrait connaître le statut juridique de la mer Caspienne. En répondant à cette question, M. Tleuberdin souligne que ce problème est actuellement discuté, au niveau inter-gouvernemental, par les cinq États caspiens.

La partie européenne soulève également la question de l'impact de la crise financière sur le développement énergétique du Kazakhstan, et ses conséquences éventuelles sur le dialogue énergétique avec l'UE.

À cet égard, M. Tleuberdin note que les problèmes principaux affectant le secteur de l'énergie sont l'équipement désuet et usé et le besoin de grands investissements dans les actifs immobilisés.

Mme Thomsen évoque également les projets actuels de développement économique. En se référant à l'expérience de la Norvège en la matière, la députée fait remarquer que la diversification de l'économie implique la stimulation de la création de petites et moyennes entreprises et demande si le Kazakhstan a l'intention d'investir dans la création de petites et moyennes entreprises.

En réponse à cette question, Mme Karagusova, députée du Majilis, présente les lignes directrices du programme anti-crise qui comprend des mesures de développement et de soutien des petites et moyennes entreprises grâce au Fonds national.

Pour compléter les propos de l'orateur précédent, M. Bobrov cite, à titre d'exemple, le fait que plus de 2 milliards de dollars américains ont été alloués rien que pour le soutien de petites et moyennes entreprises. Le nouveau Code fiscal adopté en 2009 a permis d'alléger de 2 milliards de dollars la charge fiscale pesant sur les petites et moyennes entreprises. Ainsi, le business a pu survivre en période de grave crise économique.

Le sénateur I. Imankulov ajoute que le Fonds national du Kazakhstan créé à l'exemple du norvégien a « sauvé » l'économie dans les conditions de crise. Le Kazakhstan envisage d'adopter des programmes spéciaux de développement de petites et moyennes entreprises, ce qui leur permettrait d'assurer 40 pour cent du PIB d'ici 2020.

L'intervention de M. Itegulov, membre du Majilis kazakh, est consacrée à **la protection de l'environnement (dont la gestion des ressources en eau) et à la santé publique**. Le député kazakh fait observer que les domaines les plus prometteurs de coopération avec l'UE sont l'utilisation de sources d'énergie renouvelables, la mise en œuvre de technologies à faible consommation d'énergie et à moindre impact écologique, des programmes d'éducation écologique, la santé de la population et la situation démographique.

Le Kazakhstan est en train de développer un programme écologique pour la période 2010-2014, dont une grande partie est consacrée à l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et à la mise en œuvre de technologies d'économie d'énergie. Il est également envisagé de créer un centre générateur de projets innovants en matière de sources d'énergie renouvelables.

M. Itegulov s'arrête brièvement sur les mécanismes du Protocole de Kyoto et la participation du Kazakhstan à ce Protocole, ainsi que sur les efforts des Nations Unies pour faire revivre la mer d'Aral.

De plus, il fait remarquer que la coopération avec l'UE dans le domaine de la santé publique inclut des projets de soutien de la protection de la mère et de l'enfant, de partenariat avec des organisations non gouvernementales, de prestations de conseil et d'assistance technique pour un montant total de 4,5 millions d'euros.

Mme Yeggle pose quelques questions à ce sujet et veut savoir ce qui a été fait ces dernières années dans le domaine des ressources en eau, si des mesures sont prises pour améliorer l'agriculture et quel impact ont la centrale hydroélectrique de Rogun et tout l'écosystème d'Ouzbékistan en général sur la situation autour de la mer d'Aral.

En réponse à ces questions, M. Kasimov souligne que les ressources en eau sont l'un des problèmes les plus urgents de la région. Il est important de créer l'égalité des chances pour la conservation et le partage des ressources en eau entre les pays de l'Asie centrale. Le problème de la mer d'Aral y occupe une place toute particulière. Il fait observer que la coopération entre l'UE et l'Asie Centrale dans le domaine de la protection de l'environnement et de la gestion des ressources en eau est une voie stratégique prometteuse.

Mme Yeggle continue la discussion en faisant remarquer que le Kazakhstan présente un certain potentiel de développement des technologies d'utilisation de l'énergie solaire. De plus, la députée du Parlement européen attire l'attention sur la possibilité d'utiliser l'expérience des ONG européennes en matière de protection de l'environnement et de développement durable.

Mme Yeggle soulève également le problème du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk et s'interroge sur les mesures prises par le Gouvernement kazakh visant à améliorer la situation écologique.

En répondant aux questions de Mme Yeggle, M. Kasimov partage l'idée que le Kazakhstan doit développer l'énergie solaire. Il faut également construire de petites centrales nucléaires d'une capacité maximale de 1 million de kilowatts. Dans le même temps, il est nécessaire de résoudre le problème de réduction des coûts de production des énergies alternatives.

En ce qui concerne le problème du site d'essais nucléaires de Semipalatinsk, M. Kasimov fait savoir que la ville de Kourtchatov, son ancien centre administratif, a été transformée en centre de recherches et de technologies. D'autre part, il existe d'importants problèmes de santé publique, de décontamination et de remise en état des terres. Grâce à l'aide de la communauté internationale, la région voit s'ouvrir des centres médicaux et s'améliorer les technologies de soins médicaux.

M. Bobrov constate à son tour qu'à l'heure actuelle le site d'essais ne présente pratiquement aucun danger pour l'environnement. 80 pour cent des terres du site seront réintégrées dans le circuit économique. Les problèmes relatifs au site d'essais trouvent progressivement leurs solutions.

À cet égard, Mme Yeggle propose d'organiser une visite de la délégation du Parlement européen dans la région de Semipalatinsk dans le cadre de la prochaine réunion de la CCP au Kazakhstan.

M. Rubiks s'interroge sur l'état des terres en friche, leur rendement actuel et la lutte contre l'érosion des sols.

En répondant à cette question, M. Kasimov résume l'histoire du développement des terres en friche et fait remarquer qu'à l'heure actuelle, lorsque la superficie totale des terres agricoles diminue, la croissance du rendement est assurée par des technologies de pointe et

des techniques modernes. Ainsi, le Kazakhstan devient un fournisseur de blé sur les marchés mondiaux, et le niveau de rentabilité du secteur agricole est comparable à celui de l'énergie.

Mme Thomsen soulève le problème d'un écart important entre l'espérance de vie des hommes et des femmes au Kazakhstan et veut connaître les raisons.

En réponse à cette question, Mme Karagusova décrit le système de protection maternelle et infantile au Kazakhstan et fait remarquer que l'allongement de l'espérance de vie des hommes dans le pays est en grande partie dû à la propagande en faveur d'un mode de vie sain, aux activités sportives, à l'abandon du tabagisme et de l'alcool.

Mme Nuketaeva, membre du Majilis, compète les propos de Mme Karagusova en faisant observer que le pays possède une expérience positive du fonctionnement de centres de la reproduction humaine.

En poursuivant la discussion sur la santé publique, Mme Nevedalova s'interroge sur l'accès des citoyens aux soins médicaux, l'approvisionnement en eau et la coopération avec les pays voisins en termes d'utilisation partagée des ressources en eau.

À cet égard, Mme Karagusova souligne que, conformément à la Constitution, l'État garantit à tous les citoyens la gratuité des soins médicaux.

En ce qui concerne l'approvisionnement en eau, on constate que le pays éprouve une certaine dépendance des pays voisins, tant en matière des ressources énergétiques que des ressources en eau. Sur l'ordre du Président du Kazakhstan, le pays voit se réaliser un programme visant à ravitailler chaque habitant en eau potable pure. Il est prévu d'assurer un approvisionnement équitable en eau de tous les citoyens d'ici 2020.

Mme Nuketaeva ajoute qu'un « hôpital du futur » créé au Kazakhstan réunit sept cliniques médicales, un établissement d'enseignement médical, un Centre de soins d'urgence. Le programme national « 100 écoles, 100 hôpitaux » est en cours de réalisation.

Ensuite, Mme Karagusova fait une communication sur **la situation actuelle et les perspectives de la coopération économique, commerciale et d'investissement (y compris les programmes d'assistance de l'UE au Kazakhstan, les conséquences de la création de l'Union douanière du Kazakhstan, de la Russie et de la Biélorussie, l'adhésion du Kazakhstan à l'OMC, les projets d'investissement de l'UE au Kazakhstan)**

La députée constate qu'en dépit de la crise, les relations commerciales et économiques entre le Kazakhstan et les pays européens sont passées à un niveau qualitativement nouveau. Le volume des échanges commerciaux avec l'UE représente un tiers du volume global. Les investissements des pays de l'UE représentent également environ un tiers de tous les investissements directs.

Le Kazakhstan est un partenaire énergétique important et fiable de l'UE: les exportations de fluides vers l'Europe s'élèvent à 23 milliards de dollars US.

L'Union douanière fonctionne depuis le 1 janvier 2010. Le principal cadre juridique et réglementaire de l'Union douanière a été approuvé, et le Code douanier unifié est en train d'être ratifié par les trois pays membres de l'Union. Il s'agit d'un projet d'intégration extrêmement avantageux pour le Kazakhstan: il permet le libre accès au marché commun, représentant 177 millions de personnes, avec un PIB cumulé de 1,6 billions de dollars US.

Dans le même temps, la création de l'Union douanière ne déprécie pas l'adhésion du Kazakhstan à l'OMC. En 2008, l'UE et le Kazakhstan se sont mis d'accord sur l'accès au marché de marchandises. Simultanément, on poursuit les négociations sur l'accès au marché kazakh de services et les subventions à l'exportation de produits agricoles.

À cet égard, Mme Karagusova demande aux députés du Parlement européen d'appuyer la position kazakhe relative aux subventions des entreprises agricoles et d'accorder au Kazakhstan le statut de pays à économie de marché.

M. Dorfman résume la coopération entre le Kazakhstan et l'UE dans le contexte de l'adhésion de celui-là à l'OMC et s'interroge sur l'assistance que le Parlement européen pourrait fournir pour la préparation d'un nouvel Accord de partenariat et de coopération. Le député européen s'interroge également sur les mesures du Gouvernement kazakh visant la lutte contre la corruption et l'impact de l'activité l'Union douanière sur les relations économiques et commerciales avec l'UE.

M. Bobrov explique que les dispositions substantielles du nouvel accord peuvent être discutées plus tard, lors de l'examen du point de l'ordre du jour correspondant.

En répondant à la question, Mme Karagusova souligne que la création de l'Union douanière ne lève pas le problème d'adhésion à l'OMC, au contraire, il s'agit d'accélérer et d'achever le processus de négociations, y compris celles avec l'UE.

M. Bobrov ajoute que le pays considère comme son objectif majeur de diversifier son économie. Le marché de 16 millions de consommateurs ne permet pas de créer les industries de constructions mécaniques et de transformation efficaces. Par conséquent, seule la création de l'Union douanière donne l'accès à d'autres marchés et permet de créer des productions efficaces. Cette décision n'a pas de dessous politiques, elle est uniquement économique.

Mme Yeggle dit être au courant des problèmes du développement de l'agriculture au Kazakhstan et promet de soulever ces questions au niveau européen.

M. Jousten, chef de la délégation de la Commission européenne au Kazakhstan, informe les participants sur les négociations en cours entre la Commission européenne et le Kazakhstan relatives à l'adhésion du pays à l'OMC et à l'attribution du statut d'économie de marché au Kazakhstan. La partie européenne a des questions concernant la compatibilité des objectifs de l'Union douanière avec les principes de l'OMC. Selon l'Union européenne, il s'agit de la création d'une nouvelle entrave aux échanges commerciaux. Il est également important de déterminer les modalités d'adhésion des membres de l'Union douanière à l'OMC: conjointement ou parallèlement.

M. Jousten fait également savoir que les négociations relatives à l'attribution du statut d'économie de marché au Kazakhstan sont entrées dans leur phase finale.

Mme Karagusova fait observer dans son commentaire que l'Union douanière n'est qu'au stade initial de sa formation, et que les exigences de l'OMC seront prises en compte en cours des négociations.

M. Kasimov ajoute que l'initiative d'adhérer conjointement à l'OMC appartient à la Russie qui a ensuite décidé d'y adhérer seule. Le Kazakhstan s'est trouvé dans une position vulnérable et est obligé de revenir au point de départ pour rattraper le retard.

La première journée de la réunion se termine.

Seconde journée de la réunion, le 26 mai 2010

Lors de l'ouverture de la réunion, M. Bobrov informe que M. Tursunov, président de la Commission des droits de l'homme auprès du Président et membre du Majilis, et M. Akhmetov, représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE pour le Kirghizstan et membre du Sénat, ont rejoint les participants.

Ensuite, M. Bobrov fait une communication sur **le nouvel Accord de partenariat et de coopération avec l'UE**.

Après avoir remercié les partenaires européens pour leur compréhension lors de l'examen des perspectives du nouvel accord, l'orateur exprime l'avis que l'accord ne peut pas être standard et devrait tenir compte du niveau des relations entre le Kazakhstan et l'UE. Le Kazakhstan est le seul pays de la région à avoir signé un accord de coopération stratégique avec plusieurs pays européens, dont la France, l'Espagne et l'Italie. Les négociations visant à conclure un accord similaire avec l'Allemagne sont en train d'aboutir.

L'approvisionnement en fluides est d'une importance majeure pour l'UE: en particulier, la part du Kazakhstan dans l'approvisionnement en pétrole de la Roumanie atteint 20 pour cent, de l'Autriche - 25 pour cent. La partie de l'accord relative à l'élargissement du dialogue sur l'énergie afin de renforcer la sécurité énergétique, notamment dans la réalisation de projets pour l'industrie du pétrole et du gaz, l'augmentation de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, l'utilisation d'énergies renouvelables, l'énergie nucléaire, se présente comme fondamentale.

Le nouvel accord doit comporter des dispositions humanitaires fortes, dont celles sur le développement d'un partenariat constructif visant à assurer la paix, la démocratie, la sécurité et la stabilité en Eurasie. Le Kazakhstan s'emploie à renforcer et à élargir la coopération visant à garantir la prééminence de la loi, à assurer une bonne administration publique et le respect des droits de l'homme.

Le Kazakhstan est intéressé par le développement de la coopération avec l'Union européenne dans le domaine de la défense civile et de la prévention des situations d'urgence.

Il existe un terrain propice au renforcement de la coopération dans le commerce, les transports, l'éducation, la science et la recherche, la protection de l'environnement, la culture et la politique sociale. Le Kazakhstan est également intéressé par l'avancement de la coopération dans les domaines du développement industriel et de l'innovation.

M. Bobrov souligne la nécessité d'un accord rapide sur la directive autorisant la Commission européenne à entamer des négociations avec le Kazakhstan sur le projet du nouvel accord.

Pour le compléter, Mme Karagusova fait remarquer l'importance d'inclure dans le texte du nouvel accord des dispositions relatives à une assistance active aux négociations sur l'adhésion à l'OMC, dont celles sur l'agriculture et le marché des services, et à l'attribution du statut d'économie de marché au Kazakhstan.

Mme Vaidere est d'accord qu'il est nécessaire d'accélérer la procédure d'approbation d'un mandat de la Commission européenne pour l'élaboration d'un nouvel accord, et appuie les propositions kazakhes sur le contenu du document.

M. Bartolozzi fait savoir que le Parlement européen va discuter d'une nouvelle stratégie de l'Union européenne pour l'Asie centrale, et les parlementaires européens en profiteront pour discuter des questions soulevées aujourd'hui. À son avis, les éléments les plus importants du nouvel accord seraient la coopération énergétique, l'approvisionnement en eau de l'Asie centrale, la stabilité et la sécurité dans la région. L'autosuffisance alimentaire devrait également être mentionnée dans le document.

De plus, le député européen attire l'attention des participants sur les plans de l'Union européenne d'investir dans un proche avenir environ 1 milliard d'euros dans la région asiatique, ce qui donne au Kazakhstan la possibilité de faire des propositions concrètes pour des projets d'investissement sur son territoire.

S. Exc. M. Cortés, Ambassadeur d'Espagne au Kazakhstan, fait observer que le nouvel accord devrait être plus ambitieux que le précédent, puisque la coopération s'est

considérablement renforcée au cours des dix dernières années, et de nouveaux aspects devant refléter la nature d'un partenariat stratégique ont apparus. La présidence espagnole de l'UE appuie la conclusion d'un nouvel accord et attend que les négociations sur le projet du document commencent sous peu.

S. Exc. M. Utembayev, Ambassadeur du Kazakhstan en Belgique, souligne que le nouvel accord pourrait comporter de nouvelles formes de coopération interparlementaire. De plus, S. Exc. M. Utembayev dit que lors de sa rencontre avec le Président du Kazakhstan N.A. Nazarbayev qui a eu lieu le 10 mai 2010, le Président de l'Union européenne M. Van Rompuy a appuyé l'idée d'un accord de partenariat avancé et l'adhésion du Kazakhstan à l'OMC dans un proche avenir.

Afin d'accélérer la procédure d'élaboration d'un mandat de négociation de l'UE, M. Utembayev propose à Mme Vaidere d'adresser des demandes appropriées à l'organe de direction du Parlement européen et à d'autres institutions de la Commission européenne. Il est important que les parties puissent commencer un débat de fond sur le contenu du nouvel accord avant la fin de la présidence espagnole de l'UE. Un autre domaine de coopération avec le Parlement européen concerne le processus de sélection de projets à financer par la Banque européenne dans le cadre du paquet d'investissements pour les pays d'Asie Centrale.

La parole est ensuite donnée à M. Ibragimov, membre du Majilis, qui fait une communication sur **la coopération entre le Kazakhstan et l'UE**.

M. Ibrahimov constate un progrès significatif dans le dialogue avec l'UE et invite les députés européens à apporter une attention tant à la coopération économique, qu'aux spécificités culturelles et religieuses des habitants du Kazakhstan, à leur perception des valeurs démocratiques, et à tenir compte du fait que le pays joue un rôle plus important sur la scène internationale.

En ce qui concerne l'adhésion du Kazakhstan à l'OMC, le député fait observer que le Kazakhstan a besoin du soutien du Parlement européen dans cette procédure. De plus, M. Ibrahimov souligne la nécessité d'un examen plus attentif des problèmes de la lutte contre le terrorisme.

Mme Thomsen pose à l'orateur des questions sur les investissements dans les activités innovantes et le développement du tourisme.

En réponse, M. Ibrahimov fait savoir que le Fonds national a alloué à des banques de second rang des fonds pour subventionner les petites et moyennes entreprises.

Le député fait également observer que le Kazakhstan a adopté un programme de grande ampleur pour promouvoir le tourisme, et propose d'inclure des dispositions relatives au tourisme et à la culture dans le nouvel accord de coopération.

Mme Karagusova ajoute à son tour que le programme d'innovation industrielle qui vient d'être adopté a pour objectif de favoriser l'assainissement après la crise et la diversification de l'économie du Kazakhstan.

M. Bobrov évoque également que le premier trimestre de 2010 a vu croître le PIB du Kazakhstan, ce qui prouve l'efficacité des mesures de stabilisation économique prises.

M. Utembayev dit que la coopération bilatérale dans les domaines du tourisme et de la culture est réglementée par la Convention culturelle du Conseil de l'Europe à laquelle le Kazakhstan a récemment adhéré. Donc, cette convention peut servir d'un document de base lors de l'élaboration de dispositions sur la coopération dans le domaine de l'éducation, de la culture et du sport.

Mme Vaidere demande de préciser le principe d'établissement des tarifs douaniers suite à la création de l'Union douanière, vu que cet aspect affecte les intérêts des pays exportateurs de marchandises vers le Kazakhstan.

Mme Karagusova rappelle que la question des tarifs a été déjà abordée lors de la réunion d'hier et donne des explications concernant les tarifs douaniers pour l'importation de voitures et d'autres marchandises: une commission mixte de l'Union douanière est chargée de cette question, et les tarifs douaniers devraient bientôt être approuvés. De plus, l'Union douanière fera l'objet de négociations avec les membres de l'OMC. Cela veut dire qu'un consensus sera finalement trouvé.

Mme Vaidere fait toutefois remarquer que la création de l'Union douanière peut compliquer les relations commerciales entre le Kazakhstan et l'UE, et exprime l'espoir de voir se développer un commerce équilibré et ouvert.

Mme Karagusova fait à son tour savoir que le Code des douanes permet à chacun des trois pays d'apporter des ajustements aux relations commerciales bilatérales.

M. Bartolozzi déclare que les membres de sa délégation appuient unanimement l'adhésion du Kazakhstan à l'OMC. Cependant, il existe certaines procédures à respecter, dont l'exigence de conformité des règles de l'Union douanière aux principes de l'OMC.

M. Bobrov fait remarquer que les députés du Parlement comprennent clairement que l'introduction de tarifs protecteurs implique des dépenses supplémentaires pour les électeurs. D'autre part, des mesures de protection temporaires sont nécessaires pour le développement de certaines branches d'industrie. La partie kazakhe étudiera très attentivement et dans son ensemble la problématique des tarifs douaniers.

Le président donne ensuite la parole à M. Kubaychuk, membre du Sénat, qui fait une communication sur la **simplification du régime des visas entre le Kazakhstan et les pays de l'UE**.

Dans sa communication, le député résume brièvement le régime des visas du Kazakhstan et fait savoir que le régime des déplacements sans obligation de visa est établi avec 44 pays pour les titulaires de passeports diplomatiques, avec 31 pays pour les titulaires de passeports de fonction, et avec 14 pays pour les titulaires de passeports nationaux.

Les citoyens de l'Union européenne bénéficient d'une procédure simplifiée de délivrance de visas kazakhs. En outre, ils sont exemptés des procédures d'enregistrement auprès des services de la police des migrations après l'arrivée dans le pays si cette entrée est effectuée via un aéroport international.

Dans le même temps, la procédure de délivrance des visas Schengen aux ressortissants du Kazakhstan est très compliquée. Ainsi, la délivrance de visas aux détenteurs de passeports diplomatiques, de fonction et nationaux pour entrer dans les pays européens prend de 15 à 30 jours.

Les pays européens pourraient, sur la base de notes du ministère des Affaires étrangères, délivrer des visas à entrées multiples pour un maximum de deux à trois ans à de hauts fonctionnaires participant à la coopération avec l'OSCE, l'OTAN, l'OMC et l'UE. La simplification réciproque des formalités de visas ne conduira pas à l'immigration clandestine vers l'UE en provenance du Kazakhstan. Astana est également prête à intensifier le dialogue avec l'UE dans des domaines connexes: la lutte contre l'immigration illégale et le crime organisé, les réfugiés, une meilleure protection de données enregistrées dans les passeports.

Depuis 2009, le Kazakhstan délivre des passeports nationaux électroniques. En 2010, il est prévu de passer à de nouveaux passeports diplomatiques et de fonction à puce électronique. Les mesures mentionnées visent à lever le moindre doute que les États étrangers pourraient avoir en matière de risque de migration de titulaires de passeports diplomatiques et de fonction, ainsi qu'à favoriser la signature dans les meilleurs délais d'un accord bilatéral sur l'exemption des titulaires de passeports diplomatiques et de fonction des formalités de visa.

Le nouveau Code des visas de l'UE donne lieu à certains espoirs. Les nouvelles règles assurent un maximum de transparence et une simplification de la procédure de délivrance des visas.

À la fin de sa communication, M. Kubaychuk adresse une demande aux députés européens d'appuyer l'initiative du Kazakhstan visant à conclure un accord sur la simplification réciproque des formalités de visas pour les ressortissants du Kazakhstan et de l'UE.

A ce propos, le député A. Akhmetov fait remarquer que le Kazakhstan est reconnu sur la scène internationale comme un pays développé et pacifique. Dans le même temps, un certain nombre de pays européens ont encore des stéréotypes ancrés, relatifs à la délivrance de visas. M. Akhmetov attire l'attention des parlementaires européens sur la nécessité d'une approche délicate de ces problèmes.

En répondant aux questions soulevées, M. Aguilar dit que le traité de Lisbonne prévoit un régime unifié de visas. Le Kazakhstan joue un rôle clef dans le contexte mondial et a un statut important dans les affaires internationales. D'où l'importance d'élaborer une approche standardisée et un mandat approprié de la Commission européenne pour les négociations sur la libéralisation du régime des visas avec le Kazakhstan.

Il est évident que le Kazakhstan ne présente aucune menace terroriste, au contraire, c'est un partenaire très fiable dans la prévention de la menace terroriste et de la propagation du terrorisme dans le monde. De même, le Kazakhstan ne présente aucune menace dans le contexte de l'immigration clandestine.

M. Aguilar assure les participants kazakhs que les députés européens vont contribuer à la résolution du problème des visas en conformité avec les dispositions du traité de Lisbonne, en tenant compte du statut du Kazakhstan dans la coopération commerciale, économique et juridique avec l'UE.

M. Imankulov, membre du Sénat, fait à son tour part de ses impressions négatives concernant la procédure de délivrance de visas à l'ambassade d'Allemagne et se prononce en faveur de la réciprocité lors de la délivrance des visas kazakhs aux ressortissants de l'UE.

M. Aguilar admet la pertinence de l'avis exprimé par M. Imankulov et appelle à œuvrer ensemble en vue de la libéralisation du régime des visas.

Le député S. Tursunov présente ensuite le **Plan national d'action pour les droits de l'homme au Kazakhstan pour la période 2009-2012**.

Le député fait observer que le Plan national d'action pour les droits de l'homme est le premier acte dans l'histoire du Kazakhstan qui établit les grandes lignes de la politique intérieure et étrangère de l'État dans le domaine des droits de l'homme.

Le Kazakhstan a ratifié sept principaux actes internationaux régissant les différents aspects des droits de l'homme. Conformément aux accords et conventions mentionnés, le Kazakhstan a adopté un certain nombre de lois réglementant les droits et libertés de l'homme.

Une bibliothèque numérique réalisée avec l'aide de l'ONU et l'UNESCO donne accès à des informations juridiques gratuites sur la défense des droits de l'homme.

Le 30 septembre 2009, la conférence sur la mise en œuvre de la dimension humaine organisée par le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme de l'OSCE et tenue à Varsovie, a donné une haute appréciation du Plan national d'action. Ce document a été également présenté au siège genevois de l'ONU, au Congrès et au Département d'État des États-Unis.

Les États-Unis se sont déclarés prêts à contribuer à la réalisation du Plan national. Le document reflète la position du Parlement européen sur le processus de démocratisation, le respect des droits de l'homme, la liberté des médias.

Pour compléter l'orateur, M. Akhmetov dit que le Kazakhstan compte quelque 130 groupes ethniques et 46 confessions. La Constitution kazakhe interdit la discrimination raciale et religieuse. La Commission d'Helsinki du Congrès des États-Unis a caractérisé le Kazakhstan comme un pays de référence en matière de tolérance et de non-discrimination.

À cet égard, M. Aguilar veut savoir s'il existe des tensions entre les différentes confessions coexistant au Kazakhstan.

M. Akhmetov répond que les adeptes de toutes les religions traditionnelles coexistent paisiblement, en sécurité et en harmonie, les lieux de culte étant souvent érigés au Kazakhstan à proximité l'un de l'autre. Les autorités kazakhes sont même parfois critiquées pour leur attitude trop tolérante envers les mouvements religieux non traditionnels.

Toutefois, tout ce que le Kazakhstan fait en matière de maintien d'une harmonie inter-ethnique et inter-religieuse reste pour l'Occident à l'arrière-plan, tandis que la condamnation pénale d'Evgeniy Zhovtis devient un thème prioritaire même pendant des forums internationaux, ce qui signifie, en fait, une ingérence dans les affaires intérieures du Kazakhstan. Tout pays doit respecter les lois d'un autre pays et son système juridique.

M. Rubiks demande de préciser les principes de délimitation des fonctions entre la Commission des droits de l'homme et le Commissaire aux droits de l'homme.

M. Tursunov répond que la Commission des droits de l'homme est subordonnée au chef de l'État, tandis que le Commissaire aux droits de l'homme est un fonctionnaire qui ne doit pas rendre compte de son activité au Président. Le Commissaire aux droits de l'homme travaille directement avec des gens, prend part à des audiences, veille au bon traitement de prisonniers.

M. Tursunov ajoute que l'Assemblée des peuples du Kazakhstan composée des représentants de toutes les nationalités siège dans le pays.

À son tour, M. Bobrov fait savoir que la Doctrine de l'unité nationale a été adoptée au Kazakhstan, afin de maintenir la paix et la stabilité inter-ethniques.

Le président donne ensuite la parole au député A. Akhmetov, qui fait une communication **sur la situation actuelle au Kirghizistan et en Asie Centrale.**

M. Akhmetov dit qu'il a effectué deux visites au Kirghizistan en tant que Représentant spécial de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE, au cours desquelles il a eu plusieurs entrevues avec le chef et des membres du gouvernement provisoire, les chefs de missions diplomatiques de Russie, des États-Unis, d'Allemagne, des représentants de l'ONU, de l'OSCE et de l'UE, des représentants de la société civile, des membres du Parlement et d'autres personnalités publiques.

Pendant ces entretiens on a abordé les problèmes de la situation politique, la sécurité, la légitimité du gouvernement provisoire, l'aide internationale visant à rétablir la stabilité.

Selon M. Akhmetov, 104 partis politiques qui existent au Kirghizistan dépassent les besoins de ses 5 millions d'habitants et compliquent de manière considérable l'élaboration de solutions politiques. Ce qui entrave également le dialogue, c'est la position de certaines personnalités politiques du Kirghizistan qui considèrent les anciens présidents K. Bakiev et A. Akaev comme les hommes d'Astana et ne partagent pas le point de vue kazakh selon lequel ce sont les problèmes socio-économiques qui ont engendré la crise politique au Kirghizistan.

M. Akhmetov a porté à la connaissance des membres de l'actuel gouvernement du Kirghizistan son point de vue sur l'impact destructif de l'égoïsme de l'élite kirghize sur l'indépendance et les structures étatiques du pays, et sur la nécessité de prendre des mesures d'urgence en matière de stabilisation politique.

Pour sa part, le Kazakhstan a fourni au Kirghizistan des graines pour la campagne de semences, des produits pétroliers, lui a apporté une assistance financière et humanitaire.

La situation en Afghanistan est un autre problème crucial en Asie Centrale. 53 sur les 56 États membres de l'OSCE sont dans un sens ou l'autre impliqués dans le conflit en Afghanistan.

Malgré la défaite des talibans et la présence de troupes multinationales, la production de stupéfiants en Afghanistan a augmenté. Le fond du problème est que l'utilisation de la force militaire ne pourra jamais stabiliser la situation dans le pays. Il convient de réviser l'approche de l'OSCE et de l'Union Européenne du problème afghan.

M. Akhmetov est également en désaccord avec la position du Secrétaire à la Défense des États-Unis relative à une possibilité d'intégrer les talibans au système politique de l'Afghanistan.

En ce qui concerne le programme nucléaire de l'Iran, le député fait remarquer que le sommet de Washington sur la sécurité nucléaire a réaffirmé le droit de tous les pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et souligne l'esprit pacifique des Iraniens.

Pour commenter la communication de M. Akhmetov, Mme Thomsen fait observer que les traitements inhumains infligés aux femmes et aux enfants par les talibans sont une raison suffisante pour utiliser la force militaire contre leur régime.

Mme Yeggle dit d'avoir participé à des missions d'observation des élections tant au Kirghizstan qu'au Kazakhstan. En parlant avec de simples électeurs au Kazakhstan, elle a remarqué que le Président N. A. Nazarbayev bénéficie du soutien populaire. La situation au Kirghizstan diffère sensiblement: lors de la campagne électorale menée par M. Bakiev, le clivage entre le Nord et le Sud du pays se faisait sentir. Dans le même temps, elle voit la cause de la crise au Kirghizstan dans une corruption à grande échelle dans l'entourage de M. Bakiev.

M. Bobrov résume la discussion sur le Kirghizistan en rappelant aux participants que l'objectif principal du Kazakhstan en tant que président de l'OSCE était d'empêcher l'escalade de la violence et de prévenir l'éclatement d'une guerre civile dans ce pays. Le président du Kazakhstan, en coopération avec les présidents des États-Unis et de la Russie, l'a accomplie avec succès en prenant, entre autres, des mesures pour faire évacuer M. Bakiev

M. Ibragimov met en doute l'affirmation sur le caractère inhumain des lois afghanes, en citant les statistiques: sur 10 mille habitants, le nombre d'exécutions capitales aux États-Unis est 17 fois plus grand qu'en Afghanistan.

Il fait également remarquer l'impossibilité de régler le problème afghan par des moyens militaires. Cela explique les raisons pour lesquelles le Kazakhstan, en tant que président de l'OSCE, s'emploie à trouver une solution pacifique aux problèmes tels que les conflits en Transnistrie, au Haut-Karabakh.

M. Akhmetov souligne que la démocratie au Kirghizstan n'est pas à confondre avec le vandalisme et l'anarchie. À l'heure actuelle, la démocratie et l'anarchie coexistent au Kirghizistan.

Ensuite, le président donne la parole à Mme la députée D. Nuketaeva qui fait une communication sur le **développement des processus politiques au Kazakhstan et en Union européenne: la démocratie, les droits de l'homme, le développement constitutionnel, le pluralisme politique, le rôle de la législation, la liberté des médias, la condition des femmes dans la société.**

Au début de son intervention et à la demande des députés européens, Mme Nuketaeva analyse de près le développement du tourisme au Kazakhstan.

Elle fait remarquer la richesse et la diversité du Kazakhstan en termes de potentiel touristique. Le territoire de ce pays fut jadis traversé par la Grande Route de la Soie. Des

voyages au cosmodrome de Baïkonour sont un itinéraire touristique prometteur. Il existe un fort potentiel de croissance pour les voyages touristiques à des fins commerciales.

L'adoption en 2006 du programme national de développement du tourisme pour la période 2007-2011 est une étape importante pour le tourisme. Actuellement environ 1200 petites et moyennes entreprises sont impliquées dans le secteur du tourisme. Les Jeux asiatiques d'hiver qui se tiendront en 2011 à Astana et Almaty seront un puissant stimulant au développement touristique.

En poursuivant son intervention sur ce point de l'ordre du jour, Mme Nuketaeva fait observer que la politique concernant les femmes est l'une des composantes importantes du développement institutionnel. Cela s'explique par le fait que les femmes jouent un rôle important dans toutes les sphères de la société: elles constituent plus de la moitié de la population du pays, dans le même temps, la part des femmes ayant des diplômes d'études supérieures dépasse celle des hommes. Les femmes représentent environ 40 pour cent des entrepreneurs dans le secteur des petites et moyennes entreprises. Il existe des tendances positives dans le statut politique des femmes: elles sont représentées au sein des pouvoirs publics, 21 femmes sont députées du Parlement, deux femmes ont été nommées ministres. La Commission nationale pour la condition des femmes, la famille et la démographie a été créée auprès du Président de la République.

Une grande attention est accordée à la mise en œuvre du Plan national d'action pour l'amélioration de la condition des femmes et de la Stratégie pour l'égalité des sexes pour la période 2006-2016, qui prévoient des mesures visant à combattre la violence contre les femmes et les enfants, renforcer la responsabilité pénale, créer des centres de crise. La croissance économique a permis d'augmenter le montant des retraites, allocations, prestations sociales indépendamment du revenu familial.

Le 8 décembre 2009, le Président a signé la Loi sur la garantie par l'État de l'égalité des droits et des chances pour les hommes et les femmes, initiée par le Parlement.

Mme Thomsen considère comme positives les informations fournies sur la démocratisation, la protection des droits de l'homme et l'extension des droits et des pouvoirs des femmes.

Elle souligne que l'UE est fondée sur des valeurs communes: démocratie, prééminence du droit, droits de l'homme, liberté des médias, lutte anti-corruption. Le scandale des caricatures du prophète Mahomet a provoqué une réaction négative de beaucoup d'Européens, toutefois, les autorités ont refusé d'intervenir auprès des médias qui avaient publié les caricatures, le principe de la liberté d'expression étant primordial.

Le partenariat de l'UE avec d'autres pays se base également sur le respect des valeurs communes. Depuis de nombreuses années la Turquie tente de rejoindre l'Union, mais la majorité des pays de l'UE estiment que ce pays ne satisfait pas aux critères de l'UE dans le domaine des droits de l'homme.

Le même principe de liberté des médias concerne l'Internet, même si celui-ci a des aspects tant positifs que négatifs. En Europe, la croissance économique, l'innovation et le développement scientifique sont directement liés à la liberté de pensée, la liberté d'expression, dont sur Internet. Les Européens espèrent la même attitude de leurs partenaires vis-à-vis de la liberté d'expression sur Internet.

Mme Nevedalova aborde la question du rôle que peuvent jouer les jeunes dans la société. L'année 2011 a été déclarée Année de la jeunesse en Union européenne, ce qui pourrait trouver son reflet dans le nouvel accord. Il est également nécessaire de développer la coopération dans le domaine du sport.

En réponse au commentaire de Mme Nevedalova, M Utembayev fait remarquer que l'adhésion du Kazakhstan à la Convention culturelle du Conseil de l'Europe signifie la création d'un espace unique avec des valeurs communes démocratiques, culturelles et autres. De plus, l'adhésion du Kazakhstan au processus de Bologne s'inscrit dans le processus de transition du pays vers une économie plus intelligente. Chaque année, le Kazakhstan envoie 3000 étudiants faire leurs études aux meilleures universités étrangères, ce qui contribue au développement d'une nouvelle économie. À cet égard, le Kazakhstan est une référence en Asie centrale.

L'Union européenne a adopté une stratégie de développement jusqu'en 2020, qui coïncide avec les objectifs de la stratégie kazakhe jusqu'en 2030 et le programme d'innovation industrielle. Le Plan national d'action pour les droits de l'homme, présenté aujourd'hui, confirme également l'aspiration du Kazakhstan vers le progrès tant dans le développement démocratique que dans d'autres domaines.

En réponse au commentaire de Mme Thomsen, M. Bobrov souligne que chaque pays a son espace législatif, donc le Kazakhstan a sa propre réglementation dans le domaine des médias. La Loi sur les médias stipule les mesures à prendre en cas d'apparition dans les médias, y compris sur Internet, de publications visant à porter atteinte à la sécurité nationale ou à attiser des conflits interethniques ou interreligieux.

M. Utembayev propose à son tour d'étudier la possibilité de création d'un groupe d'analyse du développement des médias, de la sécurité Internet, des lois modèles de l'UE.

M. Bobrov appuie l'idée d'étudier les lois modèles de l'UE et se dit prêt à échanger des informations avec des partenaires européens.

Le président donne ensuite la parole à M. Tokpakbaev, membre du Majilis, qui fait une communication sur la **lutte contre les nouvelles menaces, le terrorisme, le crime organisé, la traite de personnes**.

Dans son intervention, M. Tokpakbaev fait remarquer que le Kazakhstan est quasi encerclé par des foyers de tensions terroristes, sociales, ethniques et religieuses: l'Afghanistan, le Caucase du Nord, la Région autonome ouïgoure du Xinjiang de la Chine, et, depuis peu, le Kirghizistan. Certaines organisations terroristes étrangères sous l'égide d'Al-Qaïda tentent d'élargir leur champ d'action à la région, y compris au Kazakhstan. Des mesures ont été prises pour ne pas laisser les terroristes pénétrer sur le territoire du Kazakhstan. Au cours des deux dernières années, l'activité de l'Union du Jihad islamique et du Parti islamique du Turkestan, des cellules terroristes contrôlées par Al-Qaïda, a été neutralisée. Compte tenu de l'importance exceptionnelle de la mise en place d'un cadre juridique pour lutter contre le terrorisme, le Kazakhstan a adhéré aux 13 conventions universelles des Nations Unies contre le terrorisme.

Le Parlement a ratifié plus de 40 traités et accords multilatéraux et bilatéraux dans le domaine de la lutte contre le terrorisme. Adoptée en 2009, la Loi contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme a donné naissance à un organe spécial, le Comité pour la surveillance financière au sein du Ministère des Finances. L'objectif principal de ce comité est de lutter contre le blanchiment d'argent et d'identifier les canaux de financement des activités terroristes.

Toutes les conditions nécessaires pour former des spécialistes de lutte anti-terroriste ont été créées, y compris leur formation dans des pays de l'Union Européenne. Des ateliers, séminaires et cours de formation ont été organisés conjointement avec des partenaires allemands, français et britanniques. On a établi et on développe avec succès des contacts avec le Comité anti-terroriste et d'autres comités similaires du Conseil de sécurité de l'ONU, les unités d'action anti-terroriste de l'OSCE, les autorités compétentes des pays limitrophes et

étrangers. Les activités réalisées dans le cadre d'un plan individuel de partenariat avec l'OTAN ont eu leur mise en œuvre pratique. De plus, la coopération dans le domaine de la lutte anti-terroriste est régulièrement discutée dans le cadre du sous-comité pour la justice et la prééminence du droit de la République du Kazakhstan et de l'Union Européenne.

Ces dernières années, le trafic de stupéfiants sur le territoire du Kazakhstan est principalement basé sur des stupéfiants d'origine afghane, tandis que la proximité de la Russie ayant l'un des plus grands marchés mondiaux de stupéfiants est un facteur qui prédétermine d'importants flux de stupéfiants transitant par le territoire du Kazakhstan

Selon l'ONU, durant les cinq dernières années le Kazakhstan parvient à maîtriser le nombre de toxicomanes, qui ne dépasse pas 55000 personnes. Un programme de lutte contre la propagation de stupéfiants en Asie Centrale est en cours de réalisation sous l'égide de la Commission européenne. En 2009, les forces de l'ordre ont saisi 26.3 tonnes de marijuana et 556 kg de haschich.

Le suivi et l'analyse du trafic de stupéfiants en Asie Centrale suggère la nécessité de lutter contre la mafia de la drogue en liaison étroite avec la prévention de la corruption aux postes de douane. Dans ce contexte, le Kazakhstan propose d'envisager l'élargissement de la coopération entre l'Asie Centrale et l'Union Européenne dans le cadre des programmes régionaux de lutte contre la corruption.

Le renforcement des contrôles aux frontières a une importance clé pour la stabilité régionale, et le Kazakhstan se dit prêt à développer la coopération avec l'Union Européenne dans ce domaine, qui inclut l'augmentation du financement européen dans le cadre du programme BOMCA.

En complétant l'orateur précédent, M. Bobrov fait observer que la fermeture de la frontière avec le Kirghizstan pendant la crise politique dans ce pays s'explique par la nécessité de prévenir le trafic de stupéfiants et de barrer la route aux éléments alliés à des groupes criminels ou terroristes. La frontière du côté kirghize étant mal équipée techniquement, on s'est adressé à l'Union Européenne afin d'obtenir des fonds supplémentaires pour l'équipement des postes frontières.

En réponse à la question sur les mesures prises pour lutter contre la traite de personnes, M. Tokpakbaev dit qu'en raison de son niveau de développement économique plus élevé, le Kazakhstan attire toujours plus de personnes à la recherche de meilleures conditions de vie et de travail. Les travailleurs migrants sont souvent victimes de la traite de personnes.

Depuis 2010, 108 actions pénales liées à la traite et à l'exploitation de personnes ont été intentées au Kazakhstan. Le gouvernement a adopté un plan d'action sur la prévention des crimes liés à la traite de personnes.

Mme Thomsen fait remarquer que 108 actions pénales liées à la traite de personnes est un résultat important à l'échelle européenne. Le système juridique européen n'est pas encore en mesure de répondre efficacement à des défis pareils.

Un membre de la délégation du Parlement européen s'exprime sur le fond de la discussion concernant la lutte contre le terrorisme et le maintien de la stabilité en Asie Centrale, en soulignant que la présence de l'OTAN en Afghanistan s'explique par le besoin de lutter contre le terrorisme international. Au fur et à mesure de la diminution de la menace terroriste, les pays européens seront prêts à retirer immédiatement leurs troupes.

En ce qui concerne la stabilité régionale, le Parlement européen soutient les mesures visant à légitimer le plus rapidement possible le pouvoir au Kirghizstan par voie d'un référendum constitutionnel et des élections législatives.

La stabilité et la sécurité en Asie Centrale étant importantes pour l'Union Européenne, celle-ci effectue le financement des programmes de sécurité des frontières, de lutte contre le trafic de stupéfiants, la traite de personnes, le terrorisme et le crime organisé.

En réponse à la question sur la politique migratoire du Kazakhstan, Mme Karagusova fait savoir que deux ministères sont chargés des problèmes de migration: le Ministère de l'Intérieur et celui du Travail et des Affaires sociales. Le Kazakhstan a fixé des règles d'importation de main-d'œuvre étrangère, a conclu des accords bilatéraux sur la migration avec l'Ouzbékistan et le Kirghizistan. Un accord similaire a été signé dans le cadre de la Communauté économique eurasienne. En 2008, on a légalisé des immigrants clandestins.

En réponse à la question sur l'importance des flux migratoires en provenance de Chine, Mme Karagusova fait remarquer que l'importation temporaire de travailleurs chinois s'effectue dans le cadre de projets d'investissement, et que les investisseurs s'engagent chaque année à former et à préparer un certain nombre de spécialistes kazakhs remplaçant des employés étrangers.

À la fin de la réunion, M. Bobrov propose de mettre au point et d'approuver le document final, ainsi que de fixer les dates de la prochaine réunion.

M. Bartolozzi accepte ces propositions.

En conclusion, M. Bobrov remercie la délégation du Parlement européen d'avoir travaillé avec succès et d'avoir contribué à l'organisation de la réunion et à la prise de décisions.

M. Bartolozzi remercié les parlementaires kazakhs et ses collègues pour les débats enrichissants visant à développer les relations entre le Kazakhstan et l'Union Européenne.

La réunion est close.